



VIGILANCE METEO ORANGE

ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 03/06/2025

Heure : 12H15

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement le 03/06/2025 à 19h00

Fin évènement prévue le 03/06/2025 à 23h59 au moins

Qualification de l'évènement

Situation fortement orageuse qui nécessite une vigilance particulière en raison d'un risque important de phénomènes violents, avec notamment de très fortes intensités pluvieuses qui amènent des cumuls de pluie importants en très peu de temps.

Situation actuelle

Phénomène non débuté

Evolution prévue

Les orages qui se développent sur les Pyrénées se renforcent en fin d'après-midi/soirée et gagnent vers le nord, impactant les départements placés en vigilance.

Ces orages, potentiellement violents, sont notamment caractérisés par de très fortes intensités pluvieuses (de 50 à 70 mm/h) qui amènent localement d'importants cumuls de précipitations en très peu de temps.

On attend ainsi localement des cumuls de 40 à 70 mm et fréquemment de 20 à 40 mm.

Des phénomènes de ruissellement sont ainsi à craindre.

Ces orages s'accompagnent également de fortes rafales de vents, voisines de 70 à 90 km/h et de chutes de moyenne grêle.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC